



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

## Réduction du cheptel bovin recommandée par la Cour des comptes

Question écrite n° 8581

### Texte de la question

Mme Marie-France Lorho interroge M. le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur la réduction du cheptel bovin recommandée par la Cour des comptes. Lundi 22 mai 2023, dans un rapport, la Cour des comptes émettait des recommandations en faveur d'une réduction importante du cheptel bovin. En cause : le respect des engagements de la France en matière de réduction des émissions de méthane. La juridiction financière évalue la responsabilité de l'élevage bovin à « 11,8 % des émissions d'équivalents CO<sub>2</sub>, comparables à celles des bâtiments résidentiels du pays ». Mme la députée s'inquiète des recommandations de la Cour des comptes, qui risquent d'entraîner une diminution drastique du nombre d'exploitants agricoles. Elle note par ailleurs avec dépit que la Cour des comptes semble considérer la fin de cette filière inéluctable puisque cette juridiction encourage à « mieux accompagner les éleveurs les plus en difficulté en développant un dispositif d'aides à la reconversion » et « définir et rendre publique une stratégie de réduction du cheptel bovin ». Mme la députée s'étonne que le Gouvernement fasse primer les objectifs du *Global Methane Pledge* sur les intérêts alimentaires du pays. Elle lui demande s'il compte suivre les recommandations de la Cour des comptes ou s'il entend, à l'inverse, soutenir une filière bovine française d'excellence.

### Texte de la réponse

Le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire a tenu à faire savoir qu'il était pleinement conscient du sentiment d'incompréhension et d'exaspération que cette publication a soulevée au sein du monde agricole, et plus particulièrement chez les éleveurs. Il a ainsi rappelé son soutien en s'exprimant publiquement à ce sujet devant la représentation nationale. En cette occasion, il a rappelé que lorsqu'il s'agit d'agriculture, et d'élevage en particulier, le débat public est trop souvent caractérisé par la méconnaissance des réalités du modèle d'élevage actuel et par le dogmatisme, les stigmatisations ou les caricatures qui y sont liées. Et c'est dans cet esprit que le Gouvernement, à travers la voix de la Première ministre, a réaffirmé le 30 mai 2023 que la France pouvait être fière de son modèle d'élevage bovin et a affirmé qu'il avait un avenir. C'est la raison pour laquelle la France s'est montrée déterminée à soutenir l'élevage à travers la nouvelle politique agricole commune, l'élevage étant la filière la plus soutenue, ou dans le cadre des relations commerciales, en s'opposant à l'accord avec le Mercosur. Ce choix est d'ailleurs cohérent avec les objectifs gouvernementaux en matière de transition environnementale et de préservation de la biodiversité. En effet, le modèle d'élevage français présente la particularité d'avoir de nombreuses externalités positives. Un hectare de prairie permanente permet ainsi l'absorption annuelle de 403 kilos de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Chaque année, les prairies stockent ainsi 8 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> en France. L'élevage est également le garant du réseau de haies et d'autres infrastructures agro-écologiques qui participent à la préservation de la biodiversité, la lutte contre les incendies dans de nombreuses régions et au maintien de paysages ouverts. C'est enfin l'élevage qui produit les engrais organiques nécessaires à l'agriculture biologique. Le monde de l'élevage est aujourd'hui au cœur de nombreux défis, tels que l'évolution de la démographie agricole, les aspirations nouvelles des actifs agricoles, l'évolution des pratiques alimentaires ou encore l'adaptation et l'atténuation du changement climatique. Dans ce contexte, il faut donc construire un nouveau cadre, dans lequel l'élevage aura toute sa place ; c'est tout le sens du Pacte et

loi d'orientation et d'avenir agricoles. Ce pacte sera l'occasion de réaffirmer que la France a besoin d'éleveurs et que sa souveraineté alimentaire passe aussi par cette reconnaissance.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Marie-France Lorho](#)

**Circonscription :** Vaucluse (4<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement National

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 8581

**Rubrique :** Élevage

**Ministère interrogé :** Agriculture et souveraineté alimentaire

**Ministère attributaire :** Agriculture et souveraineté alimentaire

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [6 juin 2023](#), page 5007

**Réponse publiée au JO le :** [3 octobre 2023](#), page 8771